

Projets de réalisation des équipements nautiques et aquatiques intercommunaux

28 février 2020



Architecte : Yves Mugnier, Atelier Wolff & Associés
Perspectives extérieures : Julien Bruno-Mattiet pour l'Atelier Wolff & Associés

Contact presse : Caroline BLONDET
c-blondet@thononagglo.fr / 04 50 31 25 00

Thonon Agglomération a lancé trois projets majeurs pour le développement des pratiques aquatiques et nautiques sur son territoire. Alors que le chantier de restructuration de la **base nautique intercommunale à Sciez** se poursuit en vue d'une livraison complète des infrastructures d'ici à l'automne, le projet portant sur la restructuration de la **base nautique des Clerges à Thonon-les-Bains** franchit une nouvelle étape : le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre lancé en fin d'année dernière sera désigné le 25 février, permettant notamment d'arrêter le projet architectural associé. Au second semestre 2020, un nouveau concours de maîtrise d'œuvre sera lancé cette fois pour la réalisation de la **piscine intercommunale à Douvaine** dont les contours programmatiques ont été arrêtés.



Base nautique intercommunale à Sciez : une mise en service complète à l'automne 2020

Le chantier avait été lancé à l'automne 2018 : à la démolition du bâtiment existant avait été associée la réalisation, en plusieurs étapes (sols puis partie lacustre), d'un diagnostic d'archéologie préventive par l'INRAP (Institut national de recherches d'archéologie préventive), et dont la durée a été plus importante qu'envisagé. En parallèle, l'intervention de la société Enedis pour dévier le réseau électrique desservant les locaux provisoires a été retardée. Ces trois contretemps ont eu une incidence sur le lancement effectif des travaux de construction des nouveaux bâtiments, qui n'ont pu démarrer qu'au premier trimestre 2019.

_ Les bâtiments terminés au printemps

Après l'édification des bâtiments au seconde semestre 2019, et la pose de la charpente bois à partir de l'automne, les derniers travaux conduits ont porté sur l'isolation des bâtiments, le cloisonnement, et la pose d'un bardage en bois qui se termine actuellement. Les autres travaux concernent les finitions de second œuvre intérieur (électricité, chauffage, ventilation, sanitaires, chappes béton...). D'ici à fin mars, après la réalisation des peintures, tous les équipements intérieurs seront installés.

Les bâtiments devraient ainsi être finalisés d'ici à fin avril, ouvrant la voie au déménagement progressif des activités administratives et des matériels de la base, actuellement hébergés dans des structures provisoires. L'objectif est d'accueillir dans de bonnes conditions les scolaires sur la période mai/juin 2020.

Par la suite et en tenant compte du pic d'activité que va à nouveau connaître la base avec l'arrivée des beaux jours, les espaces extérieurs seront progressivement aménagés (espaces verts, emplacements bateaux, stationnement...).

La base fonctionnera donc à nouveau cet été, malgré les contraintes imposées par le chantier. Seule la pratique de l'aviron reste déplacée à Excenevex.

_ En septembre 2020, la réalisation des ouvrages lacustres

L'Etat, par l'intermédiaire de la DDT, a donné son autorisation de principe pour la reconstruction de deux pontons. Celle-ci doit encore faire l'objet d'une autorisation finale, mais permet d'ores et déjà d'envisager les travaux de réalisation des deux infrastructures prévues. D'une durée estimée à 15 jours, ceux-ci devraient pouvoir être conduits en septembre prochain.

Un premier ponton d'une longueur de 43 mètres sera créé pour la mise à l'eau des catamarans, optimists dédiés à l'apprentissage de la voile par les plus jeunes, et autres voiliers. Un tel dimensionnement est aussi rendu nécessaire pour le voilier dédié à la pratique handivoile que possède la base et dont la stabilité permet l'accueil de personnes en fauteuil roulant. Equipé d'une quille de 1,80 m, celui-ci nécessite d'être accosté à une profondeur relativement importante.

Le développement de la **pratique handivoile** sera la « marque de fabrique » du nouvel équipement, et en conséquence l'axe fort du projet de reconstruction de la base qui pourrait ainsi permettre l'accueil futur de compétitions mondiales sur le site.

Edifié en angle sur la base de modules en béton flottant, le ponton formera un brise-clapot pour la mise à l'abri des petites embarcations et facilitera les rotations des différents groupes d'usagers.

Un second ponton flottant de 17 mètres sera réalisé. Il sera encore plus à fleur d'eau pour la **mise à l'eau des avirons**, qui seront stockés dans le bâtiment à proximité immédiate.

La livraison globale prévisionnelle de l'équipement est ainsi fixée à octobre 2020.

_ Le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement

Le 25 février 2020, le conseil communautaire de Thonon Agglomération a approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement de 66 000 € pour l'année 2020 à l'association Base nautique de Sciez, qui gère l'équipement. Celle-ci lui permettra de poursuivre ses actions et d'assurer la continuité du service au public durant la période transitoire des travaux.

A la mise en service du nouvel équipement, Thonon Agglomération contractualisera avec l'association les objectifs fixés et les modalités de mise à disposition des infrastructures.

Rappel : coût et financement du projet

Le coût global du projet est d'environ **3,5 millions d'euros HT** (coûts de maîtrise d'œuvre et d'études compris). Thonon Agglomération assure le financement des travaux, avec le soutien financier de différents partenaires institutionnels :

Le **Département de la Haute-Savoie** participe au financement de la construction à hauteur de **640 000 €** dans le cadre du Plan Tourisme

Une convention d'attribution de subvention a été signée avec la **Région Auvergne Rhône-Alpes** pour un montant de **584 750 €**, au titre des équipements sportifs.

Restructuration et réhabilitation de la base nautique des Clerges à Thonon-les-Bains



La base nautique des Clerges, construite dans les années 70, accueille les clubs de kayak, d'aviron, et les scolaires. Malgré une fréquentation en hausse, aucune rénovation globale du site n'a jamais été réalisée.

L'équipement étant désormais d'intérêt communautaire, c'est Thonon Agglomération qui porte le projet de réhabilitation du site initié par la Ville de Thonon-les-Bains. Cette dernière avait engagé dès 2007 les études préalables, dont une étude de programmation en 2013, qui est à l'origine du projet actuel. Outre la rénovation et l'extension du bâtiment, de nouveaux ouvrages de mise à l'eau seront réalisés, mais aussi la réhabilitation de la digue, dans le respect des règlements et de la loi relatifs au littoral. Thonon Agglomération a donné fin 2018 mandat à la Ville de Thonon-les-Bains pour exercer la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération.

_ La réhabilitation de la digue

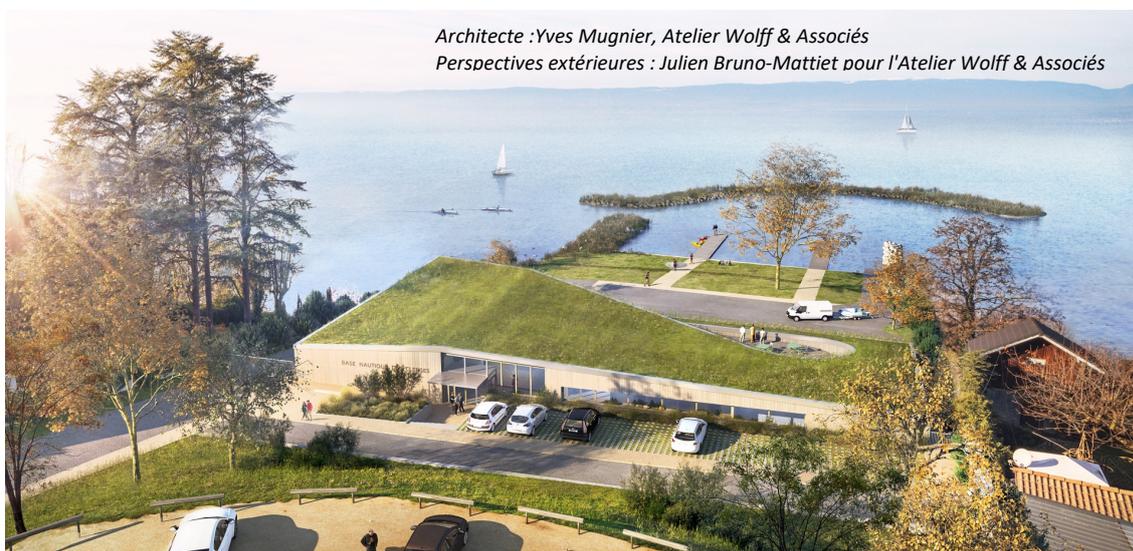
L'ouvrage existant sera complètement repris. Un maître d'œuvre spécifique a été désigné pour cette opération, et a d'ores et déjà engagé les études préliminaires. La réfection de la digue sera adaptée aux besoins des utilisateurs de la base. Dès lors que les autorisations administratives seront obtenues, ces travaux, qui sont un préalable au projet de réhabilitation du bâtiment, seront engagés.

_ La rénovation et l'extension du bâtiment

Le projet doit permettre d'optimiser l'existant, pour permettre aux clubs de mener à bien leurs activités. Le programme consiste notamment à réaliser des locaux à usage de bureaux pour les clubs, une salle de musculation et un tank à ramer. Pour cela un nouveau bâtiment sera édifié en surélévation de l'existant. Alors que la surface des locaux actuelle est de 630 m², le nouvel équipement offrira 1750 m² de surface disponible.

_ Le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre désigné

La Ville de Thonon-les-Bains a lancé mi-2019 pour le compte de l'agglomération un concours de maîtrise d'œuvre. Le jury s'est réuni le 4 février 2020 pour choisir le lauréat, sur la base notamment des projets architecturaux proposés. Le choix, entériné par le conseil communautaire le 25 février, s'est porté sur l'offre d'un groupement d'entreprises conduit par le cabinet d'architecture Atelier Wolff et Associés, basé à Chavanod. Le coût total des travaux est estimé à 4 055 000 € TTC. Le projet bénéficiera d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes.



Architecte : Yves Mugnier, Atelier Wolff & Associés

Perspectives extérieures : Julien Bruno-Mattiet pour l'Atelier Wolff & Associés

Construction d'une piscine intercommunale à Douvaine



Afin d'envisager le lancement opérationnel du projet, les études préliminaires (lever topographique, étude de sol) ont été engagées sur le terrain retenu à Douvaine, à proximité du Collège du Bas-Chablais. Ceux-ci contribueront à déterminer les faisabilités quant aux modes constructifs du futur équipement.

_ La programmation arrêtée

En parallèle, la programmation du nouvel équipement a été déterminée. S'adressant principalement aux scolaires, il accueillera des bassins à vocation d'apprentissage, mais aussi un bassin d'aisance pour des publics cibles dédiés.

Un « parcours famille » sera créé afin de mettre à disposition des équipements spécifiques pour les familles avec des enfants en bas-âge (dépôt de poussettes, sanitaires adaptés, tables à langer...), de l'entrée de la piscine jusqu'aux bassins.

La piscine pourrait être dotée d'un dernier équipement optionnel, à savoir un fond mobile dans le bassin de 25 mètres, afin de diversifier plus encore les activités praticables.

Le coût estimatif de construction de ce nouvel équipement est de l'ordre de 16 millions d'euros.

_ La procédure retenue

Pour conduire le projet, la même procédure sera adoptée que pour les bases nautiques, à savoir un concours de maîtrise d'œuvre, qui sera lancé au second semestre 2020. À la suite d'appel à candidatures, un nombre restreint de candidats pourra proposer un projet architectural et technique. L'objectif est de lancer les travaux en 2021, laissant envisager une livraison de l'équipement courant 2023.

Son mode de gestion (interne ou délégation de service public) sera déterminé par les futurs élus de l'agglomération dans le cadre du prochain mandat.

_ Un enjeu lié : la rénovation du gymnase intercommunal de Douvaine

En tout état de cause, l'implantation de la nouvelle piscine à proximité du Collège du Bas-Chablais va interroger une possible et pertinente relation avec le gymnase adjacent. Edifié en 1982, la capacité d'accueil de ce dernier est à présent insuffisante, et le bâtiment nécessite de faire l'objet d'une importante rénovation énergétique, ainsi que l'a confirmé récemment un audit. La question d'un équipement rénové et rattaché à la future piscine est ainsi posée.



_ Des perspectives pour la création d'un second bassin couvert à Thonon-les-Bains

En décembre 2019, le conseil communautaire a par ailleurs validé le principe d'un second équipement sur la commune de Thonon-les-Bains, sur la base de l'étude préalable conduite. Thonon Agglomération appuiera ainsi la Ville de Thonon-les-Bains à l'occasion des études techniques et financières en cours sur le projet de couverture du bassin existant.